

# AIPR - Conduite d'Engins ou réalisation de travaux urgents (opérateur)

# **Objectifs**

Préparer et d'exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité.

Capacité à préparer et exécuter des travaux à proximité des réseaux en assurant la prévention des dommages aux réseaux, et la prévention des conséquence de ces dommages pour la sécurité publique et la protection de l'environnement.



# **Public Visé**

Tout public

# Objectifs pédagogiques

Obtenir l'attestation de compétence pour intervenir à proximité des réseaux en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

# Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en salle, exposés, évaluation formative (durée : 6 heures)
- Vidéoprojection, livret de formation
- Examen par QCM en ligne sur tablettes numériques (durée : 1 heure)

# Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié titulaire de l'attestation de compétence niveau concepteur

# Pré Reguis

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit).
- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

# Parcours pédagogique

### **FORMATION THEORIQUE**

#### **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Généralités sur la réforme anti endommagement. La règlementation DT-DICT, AIPR. Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).

#### LES RESEAUX

Les différents types de réseaux souterrains et aériens. Les réseaux sensibles et non sensibles. Risques afférents aux différents réseaux. Repérage des différents réseaux. Les différents affleurants. Les classes de précision des réseaux.

Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux. Les moyens de protection collective et individuelle. Application du guide technique. Cas particulier des travaux urgents.

### **EN CAS D'ANOMALIE**

Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident. La règle des 4A.



### Méthodes et modalités d'évaluation

Examen comprenant 30 questions par QCM aléatoire réalisé en ligne sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Score minimal requis 36 / 60.

## Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com

**Effectif** 

7.00 Heures

10

Jour

Positiv' Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 53350813735

Version: AIPRO-20220622